

Candidature – Comité de perfectionnement du SCCCUS

Chères collègues, chers collègues,

Je sollicite à nouveau votre confiance pour poursuivre mon engagement au sein du comité de perfectionnement du SCCCUS sur lequel je siège depuis la fin de l'automne 2021.

Chargé de cours au département de finance à l'École de gestion depuis 2018, je m'implique activement dans la vie syndicale depuis plus de six ans, notamment au comité de placement depuis 2019, au comité de perfectionnement depuis 2021 ainsi qu'au comité de négociation. De plus, je siège au Conseil syndical où je représente mon département depuis 2020 et dont j'assume la vice-présidence depuis l'automne 2020.

Le comité de perfectionnement orchestre le budget de fonds alloué au perfectionnement des chargé.e.s de cours, rédige les politiques de perfectionnement et analyses vos demandes conjointement avec des représentants du services des ressources humaines de l'Université (SRH). La politique du perfectionnement pour les CCC du SCCCUS dispose de plusieurs volets allant de l'aide pour des activités ponctuelles (séminaires, congrès, etc.) à une exonération partielle des frais de scolarité visant des programmes d'études de 2e ou 3e cycle en passant par le prêt de matériel informatique ou encore un remboursement de 200 \$ par année pour l'achat de livres, de matériels divers ou une adhésion à une association professionnelle.

Conjointement avec Yves Grosdidier (deuxième représentant SCCCUS du Comité paritaire), nous assurons une ligne claire pour le perfectionnement visant notamment à garantir son accès équitable et efficace pour chaque CCC dans le respect des politiques établies (en concertation avec le SRH), une transparence des décisions du comité, à assurer la disponibilité budget et la bonification des « limites » trimestrielles et/ou annuelles (en fonction des programmes) afin de mieux refléter l'évolution des frais réels lorsque nécessaire.

Ces dernières années, le comité a connu une hausse du nombre de demandes (une excellente nouvelle !) mais également, une complexification des dossiers. Nous avons donc entamé un chantier visant la simplification du processus de présentation et d'analyse d'une demande de perfectionnement conjointement avec le SRH et le service des technologies de l'information (STI). Ce mois-ci (novembre 2025), nous sommes arrivés à une version satisfaisante dont les premiers « essais pilotes » devraient avoir lieu à l'hiver 2026 afin de pouvoir le déployer à plus grande échelle au courant de l'été ou de l'automne 2026, en fonction des contraintes technologiques.

Également, nous travaillons activement avec Yves Grosdidier, pour l'élargissement des possibilités de perfectionnement, notamment afin d'y inclure un volet création et recherche, à l'instar de ce qui existe dans d'autres Universités. Un sujet que nous discutons régulièrement avec les autres instances syndicales, notamment le Conseil exécutif et le Conseil syndical.

Je vous remercie chaleureusement pour votre confiance !

Maxime Gallice